QUESTION UIT-R 257-2/5

Caractéristiques techniques et opérationnelles des stations du service  
fixe fonctionnant dans la gamme de fréquences 275-1 000 GHz

(2015-2019-2023)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que la demande de systèmes de radiocommunication à haut débit et de grande capacité offrant des débits de données pouvant aller de plusieurs dizaines de Gbit/s à parfois plus de 100 Gbits/s pour les systèmes du service fixe est en augmentation;

*b)* qu'en raison des progrès des technologies récentes térahertz, les dispositifs et circuits intégrés fonctionnant au-dessus de 275 GHz peuvent prendre en charge diverses applications de pointe;

*c)* que les dispositifs et circuits susmentionnés pourront fournir de tels systèmes de radiocommunication à haut débit et de grande capacité pour les systèmes du service fixe;

*d)* que, du fait des systèmes de communication mobiles large bande comme les IMT évoluées, les IMT-2020 et les IMT futures, les liaisons de raccordement «backhaul» et «fronthaul» des systèmes mobiles sont appelées à acheminer de plus en plus de trafic;

*e)* que certaines parties du spectre dans la gamme de fréquences 275-1 000 GHz sont identifiées pour les services passifs au numéro **5.565** du Règlement des radiocommunications;

*f)* que certaines parties du spectre dans la gamme de fréquences 275-450 GHz sont identifiées pour l'utilisation d'applications des services fixe et mobile terrestre au numéro **5.564A**, lorsqu'aucune condition particulière n'est nécessaire pour protéger le service d'exploration de la Terre par satellite (passive);

*g)* que l'utilisation de la bande de fréquences 275-450 GHz par les applications du service fixe n'exclut pas l'utilisation de cette bande de fréquences par d'autres applications des services de radiocommunication, ni n'établit de priorité vis-à-vis de ces applications;

*h)* qu'il faut définir les caractéristiques techniques et opérationnelles du service fixe pour les études de partage et de compatibilité avec les applications des services passifs visées au point *f)* du *considérant*,

notant

*a)* que le Rapport UIT-R SM.2352 donne les lignes d'évolution technologique des services actifs exploités dans la gamme de fréquences 275-3 000 GHz;

*b)* que le Rapport UIT-R F.2323 donne des orientations sur le développement futur du service fixe dans la bande des ondes millimétriques;

*c)* que les premières études de partage entre le service de radioastronomie et les services actifs dans la gamme de fréquences 275-3 000 GHz font l'objet du le Rapport UIT-R RA.2189;

*d)* que le Rapport UIT-R F.2416 décrit les caractéristiques techniques et opérationnelles ainsi que les applications point à point du service fixe fonctionnant dans la bande de fréquences 275‑450 GHz;

*e)* que le Rapport UIT-R M.2417 présente les caractéristiques techniques et opérationnelles des applications du service mobile terrestre fonctionnant dans la gamme de fréquences 275‑450 GHz;

*f)* que le Rapport UIT-R RS.2431 décrit les caractéristiques techniques et opérationnelles des capteurs utilisés pour l'observation (passive) de la Terre dans la gamme de fréquences 275‑450 GHz;

*g)* que le Rapport UIT-R SM.2450 rend compte des études de partage et de compatibilité entre le service mobile terrestre, le service fixe et les services passifs dans la gamme de fréquences 275‑450 GHz,

décide de mettre à l'étude la Question suivante

Quelles sont les caractéristiques techniques et opérationnelles applicables au service fixe dans la gamme de fréquences 275-1 000 GHz?

décide en outre

1 qu'il conviendrait d'effectuer des études de partage entre le service fixe et les services passifs ainsi qu'entre le service fixe et d'autres services actifs en tenant compte des caractéristiques indiquées dans le *décide*;

2 que les résultats des études dans la gamme de fréquences 275-1 000 GHz devraient être portés à l'attention des autres commissions d'études;

3 que les résultats des études susmentionnées devraient figurer dans un(e) ou plusieurs Recommandations, Rapports ou Manuels;

4 que les études susmentionnées devraient être achevées d'ici à 2027.

Catégorie: S2